

COMMUNE DE MISON
Compte rendu du Conseil Municipal

séance du 04 février 2019 à 20 heures 30
Mairie de MISON

Secrétaire de la séance : BLANC Pascale

Présents : GAY Robert, Didier CONSTANS, Jean Louis RE, Foucher Mireille, BENSO Martine, BRENOT Françoise, RUELLAN Annie, ESTEVE Sylvie, BLANC Pascale, ROBERT Daniel, MALGAT Bruno, DOUSSOULIN Thomas, CORDEL Rachel (arrivée à 20h50)

Absents représentés : Cédric FAVIER par Robert GAY, Julien GIRAUD par Daniel ROBERT

En ouverture de séance, le Maire adresse au nom du conseil ses plus sincères condoléances à Julien GIRAUD qui a perdu sa grand-mère.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/12/2018,
- Convention de servitude pour autorisation de passage en terrains privés d'une canalisation publique AEP et Eaux pluviales,
- Convention de servitude pour autorisation de passage en terrains privés d'une canalisation publique AEP, EU et Eaux pluviales,
- Convention régissant les modalités de mise en œuvre de tipi-régie entre la commune et la DGFIP et ouverture d'un compte dépôt de fonds au Trésor (DFT).
- Octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France Locale pour 2019
- Participation du budget principal de la commune au CCAS pour 2019
- Demande de subvention auprès de la CAF et de la Région Sud pour la mise en place d'initiatives de développement durable à l'accueil de loisirs
- Subvention à la coopérative scolaire de l'école de Mison
- Questions et informations diverses :

Etat Civil :

Naissances :

Rubben REMY, né le 24 décembre 2018, à (05), fils de Bryan REMY , les Hostes

Yannis MASSELIN, né le 31 décembre 2018, à (05), fils de Frédéric et de Sophie MAYEN, Champs de Rame

Calli GIRAUD, née le 19 janvier 2019, à Manosque (04), fille de Florent et de Marie ISOARD, les Damians.

Décès :

Michel DURAND, décédé le 28 décembre 2018, à Sisteron (04)

Arrêtés :

2019-01 : Accord DP 004 123 18 C0023 pour réfection de toiture

2019-02 : Refus PC 004 123 18 C0007 réhabilitation et extension d'un bâtiment d'habitation

2019-03 : Mise à temps partiel sur autorisation

2019-04 : Accord PC 004 123 18 C0009 régularisation d'une construction existante à usage d'habitation

2019-05 : Transfert PC 004 123 15 C0023 T02 M.SAPINIO vers SCI NINA

2019-06 : Accord DP 004 123 18 C0020 pour création d'une fenêtre, agrandissement d'une porte fenêtre et reprise d'enduit

2019-07 : : Accord DP 004 123 18 C0021 pour création de châssis pour fenêtre et réfection toiture 2019-08 : Règlementation de la circulation rue Albert LIEUTIER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/12/2018 :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le compte rendu du conseil du 21 décembre 2018 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucune remarque n'est parvenue en mairie. Il propose son adoption.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Affaires soumises à délibération :

Convention de servitude pour autorisation de passage en terrains privés d'une canalisation publique AEP et Eaux pluviales
--

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Mison doit procéder à des travaux de réhabilitation de ses réseaux d'Alimentation en Eaux Potables (A.E.P.) et de création d'un pluvial en traversée du hameau des Eyssaras. Ces travaux consistent en partie privé au remplacement d'une conduite AEP et à la mise en place d'un réseau d'évacuation d'eaux pluviales. Des négociations ont été engagées avec M.SILVE Thierry et M.GIRAUD Serge. Elles ont permis d'aboutir à un accord sur la création d'une servitude pour autoriser le passage de ces canalisations et de leurs entretiens futurs (cf conventions jointes).

Une bande de 4 mètres de large traversera les propriétés de M.SILVE Thierry et de M.GIRAUD Serge pour une superficie de 1 384 m² pour le premier et de 265 m² pour le second. Le tableau ci-après donne la répartition qui a été réalisée par un géomètre expert.

Propriétaire	Références cadastrales	Superficie (ha)	Commune	Adresse ou Lieu-dit	Nature	Superficie (m ²)
M.SILVE	AH150	11 780 m ²	Mison	Les Eyssaras	Terres agricoles	319 m ²
	AH 66	3 340 m ²	Mison	Charine	Terres agricoles	133 m ²
	AH 67	38 330 m ²	Mison	Charine	Terres agricoles	542 m ²
	AH 69	3 090 m ²	Mison	Charine	Terres agricoles	294 m ²
	AH230	1 495 m ²	Mison	Valensibert	Terres agricoles	36 m ²
	AH92	2 185 m ²	Mison	Valensibert	Terres agricoles	60 m ²
M.GIRAUD	AH246	28 830 m ²	Mison	Les Eyssaras	Terres agricoles	265 m ²

Ces conventions seront établies à titre onéreux. Un dédommagement est prévu dans les conventions.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur l'instauration de ces servitudes et à autoriser à signer ces conventions de servitudes et les actes administratifs à intervenir pour inscription de ces servitudes aux hypothèques.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Convention de servitude pour autorisation de passage en terrains privés d'une canalisation publique AEP, EU et Eaux pluviales

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Mison doit procéder à des travaux de création d'Alimentation en Eaux Potables (A.E.P.), d'eaux usées (E.U.) et d'un pluvial pour l'urbanisation de la section des Armands Nord. Ces travaux consistent en partie privé à la mise en œuvre d'une conduite AEP, EU et à la mise en place d'un réseau d'évacuation d'eaux pluviales. Des négociations ont été engagées avec M.ANGLAIS André. Elles ont permis d'aboutir à un accord sur le création d'une servitude pour autoriser le passage de ces canalisations et de leurs entretiens futurs (cf convention jointe).

Une bande de 4 mètres de large traversera la propriété de M.ANGLAIS pour une superficie de 314 m². Le tableau ci-après donne la répartition qui a été réalisée par un géomètre expert.

Propriétaire	Références cadastrales	Superficie (ha)	Commune	Adresse ou Lieu-dit	Nature	Superficie (m ²)
M.ANGLAIS	AL268	7 946 m ²	Mison	Les Armands	Terres agricoles	314 m ²

Cette convention est établie à titre onéreux. Un dédommagement est prévu dans cette convention.

Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur l'instauration de ces servitudes et à autoriser à signer ces conventions de servitudes et les actes administratifs à intervenir pour inscription de ces servitudes aux hypothèques.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Convention régissant les modalités de mise en œuvre de tipi-régie entre la commune et la DGFiP et ouverture d'un compte dépôt de fonds au Trésor (DFT)

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un logiciel « e-neos » permettant une gestion informatisée des réservations et facturations liées à la gestion d'une structure d'accueil de l'enfance. Après une phase de mise au point et de test, nous allons pouvoir mettre en place le portail « famille » de ce logiciel. Pour cela, il faut mettre en œuvre le dispositif « tipi-régie » et ouvrir un compte dépôt de fonds au Trésor.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-29,

Vu la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP),

Considérant que la Commune de Mison est désireuse de participer activement au programme de modernisation de l'administration et ainsi contribuer au développement de l'administration électronique et faciliter le quotidien des usagers,

Considérant qu'il est désormais possible de bénéficier d'un outil de paiement en ligne mis en place par le Ministère des Finances pour le recouvrement des factures des régies de recettes,

Considérant que ce dispositif permet aux usagers de régler leurs factures directement en ligne 24h/24 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal,

Considérant que ce dispositif renforce l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui sont éligibles, améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de la Commune,

Considérant que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement et que la commune aura à sa charge uniquement les coûts du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local ; soit à la date de la présente délibération :

Pour les transactions inférieures à 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération,

Pour les transactions supérieures à 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération,

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver la signature de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), pour la régie de la cantine scolaire éligible à ce dispositif ;
- de l'autoriser à signer chacune de ces conventions et tous les documents s'y rapportant ;
- de l'autoriser à ouvrir un compte dépôt de fonds au trésor (DFT).

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France Locale pour 2019

Ajournée dans l'attente de compléments d'informations à demander à l'Agence France Locale sur les conditions de mise en œuvre de la garantie et sur sa nature.

Vote :

Contre : Abstention : Pour :

Subvention CCAS 2019

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'au vote du budget du CCAS pour l'année 2019, il sera prévu une subvention du budget communal de 6 000 €, comme l'an dernier.

Il indique à l'assemblée qu'au Budget primitif de la commune pour l'année 2019, qui sera voté en avril 2019, il sera également budgétisé une subvention de 6 000 € pour le CCAS.

Le Maire propose d'attribuer une subvention au CCAS pour 2019 à hauteur de 6 000 €.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'octroi de cette subvention au CCAS
- de dire que la dépense afférente sera inscrite au budget 2019.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Le Maire informe l'assemblée que le repas des anciens offert par le CCAS aura lieu le 6 avril 2019.

Demande de subvention auprès de la CAF et de la Région Sud pour la mise en place d'initiatives de développement durable à l'accueil de loisirs

Le Maire informe l'assemblée que la CAF a lancé un appel à projet Enfance Jeunesse pour 2019.

La Directrice du centre de loisirs a fait part de sa volonté de postuler à cet appel à projet sur le volet développement durable.

Le projet consiste à inscrire les actions d'animation du centre dans un cadre de développement durable. Pour cela, le projet comprend :

- la réalisation une clôture en bois sur laquelle les enfants pourront réaliser des décorations et autres avec des objets issus du recyclage,
- la modification de l'entrée du centre avec une identification spécifique en bois et la pose d'un portail avec visiophone.
- L'acquisition des conteneurs de tri

En plus de la CAF, un financement est possible au titre du FRAT et du dossier relatif aux communes de moins de 1 250 habitants. Le financement possible est de 70 % plafonné à 12 000 € HT.

Le budget prévisionnel de cet aménagement s'élève à la somme de 10 500.00 € HT, avec le plan de financement suivant :

Partenaire	Taux	Montant HT
Région Sud	50 %	5 250.00 €
CAF	30 %	3 150.00 €
Commune	20 %	2 100.00 €
Total	100 %	10 500.00 €

Le Maire demande d'approuver la réalisation de ce projet à présenter au FRAT petites communes et à la CAF avec son plan de financement tel que définis ci-avant et de l'autoriser à solliciter la subvention auprès de la Région SUD PACA et de la CAF

Vote /

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Didier CONSTANS alerte sur la hauteur de la palissade, il faut vérifier au PLU ce qu'il est possible de faire.

Jean Louis RE souhaiterait que la pose de cette dernière soit faite en bordure du muret extérieur afin d'éviter de pouvoir passer par-dessus depuis l'extérieur.

Subvention à la coopérative scolaire de l'école de Mison pour l'année 2019

Cela fait plusieurs années que l'équipe enseignante de l'école de Mison constate des faiblesses en ce qui concerne les attitudes civiques des élèves : nombreuses incivilités, manque de respect entre pairs et vis-à-vis de l'adulte, manque d'écoute de l'autre, peu d'empathie.

Les Enseignantes souhaitent un projet fort, fédérant plusieurs cycles, permettant aux élèves de mettre en œuvre des compétences de coopération, d'entraide et de vivre ensemble.

L'idée a fait son chemin et le projet de classe transplantée a vu le jour.

Ce séjour avec nuitées en classe transplantée permettra d'appréhender la vie quotidienne sous toutes ses formes, d'expérimenter la vie en collectivité et de développer les capacités d'adaptation et d'autonomie, l'esprit d'initiative et la responsabilité.

La vie commune dans un espace restreint sera l'occasion de découvrir que l'on ne vit plus "à côté", mais "avec" : modifications des relations du groupe classe, du groupe adultes-enfants, découverte de hiérarchies différentes, de valeurs nouvelles.

Les enfants se rendront compte de l'importance du respect de l'autre et de son travail et des règles de vie collective.

Ce projet pédagogique s'inscrit donc dans le projet d'école 2016-2019 dont les axes sont :

- ✓ Axe 1 : développer les compétences civiques et sociales ; favoriser la coopération ; comprendre le statut de l'élève
- ✓ Axe 2: valoriser le projet de l'élève
- ✓ Axe 3 : fédérer les différents cycles à travers des projets innovants

Le séjour retenu est une classe découverte sur le canal du midi qui se déroulera sur 4 jours au mois d'avril 2019.

Tous les élèves du primaire sont susceptibles de participer.

Le budget de ce séjour s'élève, transport compris, à 16 679 €. La coopérative scolaire apporte 4346 € et la participation des parents s'élève à 3 600 € ; le reste à charge est de 8 733 €.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 8733 € pour l'année 2019.

Le Maire rappelle qu'en contrepartie l'école ne participera pas à la natation scolaire cette année et que la commune ne participera pas financièrement à cette activité.

Vote /

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Informations Diverses :

❖ Etude Gironde :

Une première réunion du nouveau COPIL s'est réunie le 28 janvier dernier, avec le bureau d'Etudes retenu, les financeurs (Agence de l'eau et Région), les communes (Sisteron, Le Poet et Mison), la CCSB et le SMAVD.

Cette réunion marque le début de l'étude qui doit durer une dizaine de mois. La phase de diagnostic est donc lancée. Il doit y avoir au cours de cette période une visite sur site et une rencontre avec les habitants du quartier.

La deuxième réunion est programmée pour le 14 mars prochain.

❖ Débat national :

Bruno MALGAT aborde le sujet du Grand Débat National, en remerciant le Maire d'avoir transmis à chaque conseiller les éléments donnés par l'Etat pour l'organisation des débats. Il souhaite néanmoins connaître la position du Maire quant à l'organisation des débats par la municipalité.

Le Maire indique que le sujet a été abordé en réunion avec les adjoints et qu'il est ressorti que nous élus n'avions ni les moyens, ni les réponses apportées aux questions qui seraient abordées.

Par contre, un cahier de doléance a été ouvert en mairie accessible à tous aux horaires d'ouverture de la commune. Pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent venir en mairie, nous avons aussi mis en place une page sur le site internet de la commune, où l'on peut écrire et envoyer ses doléances.

Didier CONSTANS ajoute que nous avons déjà beaucoup de mal à mener à bien l'ensemble des affaires communales et que l'organisation de ce débat nous éloignera un peu plus de nos missions quotidiennes. Il

rajoute qu'à titre personnel, il abondera probablement le débat au travers de doléance et invite tout un chacun à le faire.

Bruno MALGAT comprend qu'en effet, au niveau de notre commune ce débat paraît lourd mettre en œuvre. Par contre, il pose la question de l'opportunité de le faire au niveau communautaire.

Enfin, il souhaiterait avoir des précisions sur le grand débat qui est annoncé sur Sisteron.

Le Maire indique que cette réunion est organisée par l'AMF 04 (Association des Maires de France 04) pour faire remonter au niveau national, les problèmes que rencontre les maires dans le fonctionnement de leur collectivité.

❖ **Périmètres de protection des sources :**

L'autorisation administrative pour la réalisation des piézomètres aux puits des Armands vient de nous être accordée. Les essais vont enfin pouvoir débuter. L'étude dans son ensemble sur son cours, nous espérons la mener à terme d'ici la fin de l'année.

❖ **Lac de Mison :**

Des travaux de nettoyage et d'élagage sont en cours au niveau du Lac. Ils sont réalisés en régie et fait à la demande de l'ASA. Ces travaux consistent en de l'élagage de roseaux et d'arbre, à la reprise de deux empierrements et à l'abattage de deux arbres.

❖ **Divers :**

Daniel ROBERT se fait le relais de Julien GIRAUD qui soulève le problème du traitement et du tri des OM au niveau du Mac DO. Le Maire indique que c'est la SEM d'agir.

La séance est levée à 22h00.